

POURQUOI UTILISER CE SYSTÈME ? QUELS SONT SES AVANTAGES ? Pour tous renseignements, vous pouvez contacter votre employeur.





Vous êtes assuré que toute votre activité sera bien prise en compte.

UNE PROCÉDURE PLUS SIMPLE

L'enregistrement automatique des heures simplifie la gestion administrative de votre employeur.

🗞 GRATUITÉ DES APPELS

Les coûts d'appel sont entièrement pris en charge par le conseil départemental. Tampon de votre organisme employeur :



Conseil départemental de Loir-et-Cher Hôtel du département - Place de la République 41020 Blois Cedex



## TRANQUILLI 41 DOM



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LOIR-ET-CHER ACCOMPAGNE
VOTRE QUOTIDIEN AVEC
TRANQUILLIDOM 41



## Un système simple, rapide, sécurisé et efficace

## **VOUS INTERVENEZ AUPRÈS D'UN BÉNÉFICIAIRE:**

- d'autonomie (APA),
- de la prestation de compensation du handicap (PCH),
- d'une prestation à domicile financée par le conseil départemental.

TRANQUILLIDOM 41 est fait pour vous!



Désormais. votre employeur vous attribue un code personnel qui vous permet de vous identifier à chaque intervention.





1 Composez le numéro vert depuis le téléphone fixe du bénéficiaire (ou en cas d'indisponibilité, le 0 800 74 41 41).

- 2 Suivez les instructions : « Bonjour, entrez votre code et appuyez sur la touche du téléphone».
- Répondez aux questions complémentaires éventuelles.
- « Service enregistré, au revoir » : vous pouvez raccrocher.

Rassurez le bénéficiaire. ces appels sont totalement gratuits!



